REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



**----------**

**Ministère du Développement Industriel et des Petites**

**et Moyennes Industries**

**----------**

**PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE DU SUD**

**-----------**

**Cellule d’Exécution du Projet Agropoles compétitives et intégrées**

**-----------**



**AVIS PUBLIC A MANIFESTATION D’INTERET**

**Objet : Recrutement d’un consultant individuel pour l’assistance technique à l’élaboration des dossiers et le suivi de la passation et de l’exécution des marchés**

**PZTA SUD**

**Financement BAD : Avec l’Accord de prêt : 2000200005601 du Projet n° : P-SN-A00-015 PZTA SUD**

**N° C\_CEPA\_071/ C91**

Date : 19/08/2023

1. Le Gouvernement de la République du Sénégal a reçu des financements du Groupe de la Banque africaine de Développement (BAD) pour financer la réalisation des infrastructures prévues dans le Projet de Zone de transformation agro-Industrielle du SUD et a l’intention d’utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du contrat de prestations relatif à la sélection d'un consultant individuel pour l’assistance technique dans l’élaboration des dossiers d’appel d’offres, des demandes de propositions, des rapports d’évaluation et des projets de contrats ainsi que dans le suivi de la passation et de l’exécution des marchés
2. La mission sera conduite à temps partiel pendant 18 mois à compter l’ordre de démarrage pour une durée effective de travail de 10 jours par mois
3. La Cellule d’Exécution du Projet (CEP) invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations (domaines d’intervention et années d’expériences, qualifications dans le domaine et notamment les références concernant l’exécution de contrats analogues et d’envergures équivalentes, les références des clients bénéficiaires des prestations décrites, etc.) démontrant qu’ils sont qualifiés pour exécuter les prestations. La Cellule d’Exécution du Projet se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires des informations communiquées par les candidats avant toute signature de contrat
4. Les critères d’éligibilité, l’établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque », Edition octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l’adresse : <http://www.afdb.org>.
5. **Les qualifications et expériences minimales requises sont indiquées ci-dessous :**
6. Un diplôme supérieur en Ingénierie, Administration publique, Droit commercial, Gestion ou équivalent (minimum Bac +5)
7. Justifier d’une certification ou d’un diplôme ou d’une session de formation jugée acceptable dans les procédures de passation des marchés, de préférence avec les procédures des Banques multilatérales de développement ;
8. Excellente connaissance des techniques de passation des marchés en générale et des règles de procédure de passation des marchés des banques multilatérales de développement, aussi bien que du cycle de projet ;
9. Expérience professionnelle : 10 ans minimum dans la passation des marchés dont 05 ans au moins en qualité de consultant sénior en passation des marchés pour des projets financés par la Banque ou par un autre bailleur ;
10. Des expériences spécifiques dans la supervision ou d’audit de la passation des marchés de projet pour le compte des bailleurs.

6. Les consultant(e)s seront évalués sur la base de leurs dossiers de candidature, suivant les critères et le barème de notation ci-après

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Score** |
| 1. Un diplôme supérieur en Ingénierie, Administration publique, Droit commercial, Gestion ou équivalent (minimum Bac +5)
 | **Eligibilité****Oui/Non** |
| 1. Justifier d’une certification ou d’un diplôme ou d’une session de formation jugée acceptable dans les procédures de passation des marchés, de préférence avec les procédures des Banques multilatérales ;
 | **10** |
| 1. Expérience professionnelle : 10 ans minimum dans le domaine de la passation des marchés
* 10 ans : 20 points
* Plus de 10 ans : 2 points par année supplémentaire. Le nombre de points supplémentaire est plafonné à 20 points;
 | **40** |
| 1. Des expériences spécifiques pertinentes en qualité de SPM ou de Consultant dans des projets financés par les PTF :
* 5 ans : 20 points
* Plus de 5 points : 5 points par année supplémentaire (critère plafonné à 6 années supplémentaires soit 30 points)
* Moins de 05 années : zéro point)
 | **50** |
| **TOTAL** | **100** |

**Le candidat classé premier sera invité à négocier un contrat. Au cas où des consultants seront classés 1er ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre d’années d’expérience évalué pour les critères 2 sera sélectionné.**

1. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires notamment les Termes de Références (TDR) à l'adresse mentionnée ci-après : elmalick.cisse@agropole.sn
2. Les expressions d'intérêt seront soumises uniquement en langue française et doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le ***05/09/2023*** à ***10 H*** (Heure locale)*, ou transmis par voie électronique à l’adresse* ci-après : bayeracine@gmail.com, avec copie (cc) à : agropole@agropole.sn; elmalick.cisse@agropole.sn, au plus tard le **05/09/2023** à 10 heures précises.

 **Le Coordonnateur national**